

Poursuite des fonctions au-delà de la limite d'âge

(à compléter uniquement par les fonctionnaires admis à la retraite pour limite d'âge)

Option 1 : maintien en fonction dans l'intérêt du service (sous réserve d'un avis favorable)

au-delà : de mon 60^e ou de mon 65^e anniversaire ⇨ jusqu'au **31 juillet suivant**

Option 2 : je désire poursuivre mes fonctions au-delà de mon 60^e ou 65^e anniversaire en faisant valoir ma qualité : (loi du 18 août 1936) (1)

→ de père mère d'un enfant mort pour la France (prolongation d'un an)
 de 3 enfants vivants à mon 50^e anniversaire (prolongation d'un an) (2) (1)*
 enfant(s) encore à charge (1 an par enfant dans la limite de 3 ans) (2)*
* le cumul de ces deux dispositions est possible si un enfant à charge est invalide (4 ans maximum) (1)

→ **en conséquence, je sollicite un recul de limite d'âge**

d'1 an de 2 ans de 3 ans soit jusqu'au : /_____/_____/_____/

Option 3 : je sollicite une prolongation d'activité, au-delà de la limite d'âge, sous réserve d'aptitude physique pour obtenir le pourcentage maximum de la pension (1) (2) (art 69, loi du 21/08/2003) :

→ jusqu'au /_____/_____/_____/ (prolongation limitée à 10 trimestres et sous réserve d'un avis favorable))

(1) maintien en activité accordé sous réserve de l'aptitude physique du fonctionnaire (joindre certificat médical)

(2) joindre une photocopie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant

Fait à le

Signature obligatoire de l'intéressé(e)

VISA DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION

Fait à, le

Signature

Et en cas de demande de maintien au delà de la limite d'âge :

AVIS favorable défavorable

Signature

VISA DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Directeur des services départementaux de l' Education Nationale

Fait à le

Signature

Et en cas de demande de maintien au-delà de la limite d'âge :

AVIS favorable défavorable

Signature